

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Présents : 18 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 22

Monsieur Erwan CARABIN assure le secrétariat de la séance extraordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal. Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance.

L'ordre du jour comporte deux questions : l'élection des conseillers communautaires représentant Nontron au sein du nouvel EPCI, et la nouvelle proposition de renégociation de quatre prêts en cours contractés auprès du Crédit Agricole Charente Périgord, déjà examinée lors d'une précédente séance mais revue entretemps par la banque.

Question 1 : gestion de la dette : réaménagement d'emprunts auprès du Crédit Agricole Charente Périgord

Mr LALANNE expose que la précédente délibération prise sur ce sujet le 8 décembre 2016 doit être modifiée suite à des dysfonctionnements avec le Crédit Agricole Charente Périgord conduisant à une modification des conditions de renégociation. Finalement la situation a été rétablie, les conditions sont les mêmes avec de légères améliorations. Le taux du nouvel emprunt réaménagé est de 1,65% au lieu de 1,70 %, le capital restant dû est recalculé au 16 janvier au lieu du 1^{er} décembre 2016, l'échéancier de remboursement débute au 1^{er} janvier 2017, l'indemnité de remboursement anticipé est calculée à compter du 30 décembre 2016 et est intégrée dans le nouveau prêt, lequel court jusqu'en 2035.

Mr GOURDEAU demande si l'on a un engagement précis de la banque cette fois-ci.

Mr LALANNE confirme que les éléments nécessaires pour prendre les décisions viennent d'être reçus et que dès validation ils seront complétés et retransmis.

Mr GOURDEAU souligne que la position de l'opposition municipale est connue (*ayant déjà été exprimée sur cette question de renégociation lors de la précédente séance*) et qu'il ne la répètera donc pas.

Mme HERMAN demande si l'on n'aurait pas pu obtenir des propositions d'autres banques.

Mr LALANNE indique que ce n'est pas possible.

Mme HERMAN s'interroge et demande si d'autres banques ont été consultées.

Mr LALANNE indique que non et que les autres banques ne répondent pas à de telles démarches.

Mme HERMAN réitère que cela aurait été une bonne chose de mettre en concurrence.

Mr GOURDEAU souligne que l'échéance qui était due en décembre et qui n'a donc pas été acquittée, viendra grever le budget 2017.

Au terme des échanges, le Conseil municipal, par 18 voix POUR, et 4 voix CONTRE (*Mme HERMAN, Mr GOURDEAU, Mr POINET avec procuration de Mme LAGARDE*) approuve le réaménagement de quatre prêts du Crédit Agricole pour un montant de 2 576 871 € arrêté au 16 janvier 2017, avec une indemnité de remboursement anticipé de 275 299,09 € dont 117 985,33 € sont intégrés dans le calcul du taux fixe de 1,65% du nouveau prêt, lequel est à échéance trimestrielle et sur une durée de 18 ans. Le Maire est autorisé à contracter le prêt correspondant à ces caractéristiques et à signer tout document s'y rapportant.

Question 2 : élection des conseillers communautaires représentant la Commune de Nontron à la Communauté de communes du Périgord Nontronnais

Mr BOURDEAU expose que suite à la fusion des communautés de communes du Périgord Vert Nontronnais et du Haut-Périgord au 1^{er} janvier 2017, le nouveau conseil communautaire doit se mettre en place et qu'il est nécessaire que chaque commune membre désigne ses représentants.

Il indique que le nombre de sièges de conseillers communautaires est arrêté à 42, et que 7 sièges sont attribués à Nontron. Il rappelle qu'avant le 1^{er} janvier 2017, la Commune bénéficiait de 8 sièges au sein du conseil communautaire et que le nombre de sièges attribué maintenant à Nontron est donc inférieur au nombre de conseillers communautaires élus lors du renouvellement du conseil municipal de 2014. Il convient donc d'élire 7 représentants de Nontron au nouveau Conseil communautaire. Mr BOURDEAU rappelle, que les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Avant d'inviter chaque conseiller municipal à déposer tour à tour son vote dans l'urne disposée à cet effet, Mr BOURDEAU indique que l'élection du Bureau communautaire (président et vice-présidents), s'effectuera le 26 janvier et qu'il espère que le vote se fera dans l'intérêt du territoire et non pas pour des raisons politiques, permettant un vrai rapprochement avec le Haut-Périgord.

Mr BOURDEAU énonce ensuite les noms des candidats des deux listes, la sienne et celle de Mr POINET.

Mr LALANNE souligne que la liste de Mr BOURDEAU est conforme au fléchage proposé aux électeurs aux dernières élections municipales de 2014 concernant les membres candidats au conseil communautaire, et n'est donc pas modifiée par respect pour les électeurs.

Il ressort du vote auquel il est procédé les résultats suivants

La liste Pascal BOURDEAU obtient 18 voix et l'attribution de 6 sièges

La liste Alain POINET obtient 4 voix et l'attribution de 1 siège

Sont proclamés élus conseillers communautaires : BOURDEAU Pascal, DESPOUYS Myriam, LALANNE Jean, VANDENBOSCH Sylvie, CARABIN Erwan, DUMONT Christelle (*liste Pascal BOURDEAU*), Nadine HERMAN (*liste Alain POINET*)

Tour de table :

Mme DENNERY informe que l'association La Rantelle fait intervenir par le biais de l'Harmonie de Thiviers un quatuor de saxophones qui se produira à Saint-Estèphe, et est en résidence pendant une semaine à Thiviers.

Mr BOURDEAU rappelle que le repas des Aînés se tiendra le 29 janvier.

Mr BLANCHON indique que le loto des écoles aura lieu le 5 février à la salle des fêtes.

Mr BOURDEAU évoque le mauvais état des abords à l'étang des Nouailles et déplore le manque de respect des interdictions d'accès au chemin par les véhicules.

Mme HERMAN rappelle que le Conseil municipal est élu depuis trois ans et qu'il serait souhaitable d'avoir un planning de travail avec des dates de réunions probables des commissions et des séances du Conseil municipal. Elle déplore de recevoir des e-mails le vendredi pour le lundi et que les gens qui travaillent ne puissent pas assister aux réunions. Avoir un planning de réunions faciliterait aussi l'organisation du travail des services.

Mr LALANNE répond que fréquemment des questions arrivent au dernier moment. Si on peut faire des prévisions concernant le budget, pour beaucoup d'autres dossiers c'est plus compliqué.

Mr BOURDEAU ajoute qu'il est difficile d'établir un calendrier précis.

Mr POINET demande que les élus soient avertis des commissions au moins huit jours avant.

Mme HERMAN indique qu'au Conseil communautaire, pour la commission des finances on était averti dix jours avant.

Mr LALANNE répond qu'il est tout à fait d'accord sur le principe pour prévenir dans un délai raisonnable. Une instruction plus raisonnable et rationnelle serait préférable mais ce n'est pas toujours possible.

Il ajoute que la demande est légitime mais que fixer des plannings est parfois utopique.

Le secrétaire de séance,
Erwan CARABIN

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

